1re Session, 26e Parlement, 12 Élisabeth II, 1963.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-239.

Loi pour faire droit à Ivy Elizabeth Sherry.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Ivy Elizabeth Sherry, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de Henry Edward Sherry, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour de mai 1946, en ladite cité de Verdun, et qu'elle était alors Ivy Elizabeth Jacques; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.